

ÉGALE ACTION

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

ÉGALE ACTION

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-12
Annexe - Secrétariat à la condition féminine	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ÉGALE ACTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ÉGALE ACTION qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ÉGALE ACTION au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les informations présentées dans la colonne budget n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 6 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

ÉGALE ACTION
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	439 670	287 988
Secrétariat à la condition féminine (SCF)	24 920	177 000
Sport Canada - Fédéral - Conversation 2021	7 500	92 000
Québec en forme/ Ville de Montréal	261	3 911
Subvention autre organisme	-	35 000
Adhésions, inscriptions et administration	18 604	16 187
Autres	6 615	1 760
Produits exceptionnels	-	2 311
	497 570	616 157
CHARGES		
Salaires et charges sociales	258 838	114 773
Honoraires professionnels	133 900	245 735
Contributions à d'autres organismes (PSAF)	32 328	23 680
Fournitures, impression et frais de bureau	13 159	1 324
Publicité et promotion	2 791	4 423
Location salle, équipement	2 326	-
Autres	1 935	1 334
Adhésions et inscriptions	1 044	427
Frais bancaires	1 001	458
Déplacements, séjours et représentation	516	118
Assurances	290	320
Location local, entrepôt	86	121
Mauvaises créances	-	100
	448 214	392 813
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	49 356	223 344

ÉGALE ACTION
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023			2022
	Affecté (note 9)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	273 339	162 279	435 617	212 273
Excédent des produits sur les charges	30 000	19 356	49 356	223 344
SOLDE À LA FIN	303 339	181 635	484 973	435 617

ÉGALE ACTION
BILAN
AU 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	547 826	471 341
Subvention à recevoir	24 920	191 843
Créances (note 3)	14 966	7 841
Frais payés d'avance	1 644	1 988
	589 356	673 013
	589 356	673 013
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 7)	40 000	40 000
Créditeurs (note 5)	19 382	15 895
Apports reportés (note 8)	45 000	181 500
	104 382	237 395
	104 382	237 395
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 9)	303 339	273 339
NON AFFECTÉ	181 635	162 279
	484 974	435 618
	484 974	435 618
	589 356	673 013
	589 356	673 013

APPROUVÉ

ÉGALE ACTION
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	49 356	223 344
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	-
	<u>49 356</u>	<u>223 344</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	166 923	(61 843)
Créances	(7 125)	593
Frais payés d'avance	344	-
Créditeurs	3 487	(49 114)
Apports reportés	(136 500)	(262 156)
	<u>27 129</u>	<u>(372 520)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	76 485	(149 176)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	76 485	(149 176)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>471 341</u>	<u>620 517</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>547 826</u></u>	<u><u>471 341</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ÉGALE ACTION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Égale Action est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 4 juillet 2000 et il est exempté de l'impôt sur le revenu. Il a pour objets de promouvoir la participation des filles et des femmes dans le sport et l'activité physique leur vie durant. Il contribue à éduquer le grand public afin qu'il encourage la participation féminine. Il assure l'équité dans la participation et l'encadrement et sensibilise les organismes sportifs, les entreprises et les instances gouvernementales de l'importance de promouvoir l'avancement des femmes dans le sport et l'activité physique.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Adhésions et inscriptions

Les adhésions et les inscriptions sont inscrits linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Site Web	Amortissement linéaire	20 %

ÉGALE ACTION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, créances, et les subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créanciers.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Taxes à la consommation	12 019	7 067
Autre somme à recevoir	2 947	774
	<u>14 966</u>	<u>7 841</u>

ÉGALE ACTION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	12 508	12 508	-	-

5- CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	5 914	12 338
Salaires et vacances courus	13 468	3 557
	19 382	15 895

6- MARGE DE CRÉDIT ET LIMITE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2023, l'organisme dispose d'une marge de crédit de 30 000 \$. Celle-ci est garantie par les subventions. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 11,45 %. Au 31 mars 2023, le solde de la marge est nul. De plus, l'organisme dispose d'une carte de crédit qui est assortie d'une limite de crédit de 5 000 \$.

7- PRÊT EN VERTU DU PROGRAMME COMPTE D'URGENCE POUR LES OBNL

Au 31 mars 2021, dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période de COVID-19, où leurs revenus ont été temporairement réduits. L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2022	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	181 500	¹¹ 303 170	439 670	45 000
	181 500	333 170	469 670	45 000

ÉGALE ACTION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

9- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En date du 6 juin 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter 30 000\$ à la diffusion, visibilité et autres stratégies de communication de l'organisme. Ce montant s'ajoute aux montants déjà affectés. Le montant détaillé des affectations est comme suit :

\$	
20 000	au démarchage et financement.
78 339	à la diffusion, visibilité et autres stratégies de communication de l'organisme.
10 000	au marketing, aux communications et à la recherche-conseil.
80 000	à la révision et développement des services de l'organisme.
90 000	à l'élaboration et la réalisation d'un plan de financement, à la révision de ses politiques de gouvernance et de communication-marketing (révision de l'image de marque).
<u>25 000</u>	au développement des outils technologiques
<u><u>303 339</u></u>	

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces sommes grevées d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques:

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créateurs.

ÉGALE ACTION
ANNEXE - SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

CONVERSATION 2021

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions secrétariat à la condition féminine (SCF)	24 920	74 920
Montant reporté	-	-
	24 920	74 920
CHARGES		
Salaires et charges sociales	-	-
Représentation	-	-
Transport et communication	-	-
Services professionnels	19 134	45 049
	19 134	45 049
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 786	29 871